

# CONTRAT Automne -Hiver 2021-2022

N° de contrat

Pruneaux-

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

 $\sim \sim \sim \sim$  Veuillez documenter les zones grisées  $\sim \sim \sim \sim$ 

#### Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

La Ferme du Lacaÿ

adresse: Lieu-dit: "Lacay, Rigoulières, 47140 Penne-d'Agenais

téléphone: 05 53 41 24 23

désigné ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom
adresse	
téléphone	
e-mail	

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

#### L'objet du contrat

Le présent contrat concerne 3 livraisons par le producteur de pruneaux. La commande est payée d'avance par l'adhérent au producteur. Les chèques sont à déposer dans la boîte aux lettres de l'AMAP. L'ordre est La Ferme du Lacaÿ. Si nous n'atteignons pas 300€ de commande (sur l'ensemble des commandes des amapiens), vous devrez prévoir des frais de livraison. Un mail vous sera communiqué en ce sens pour plus de précisions sur le montant éventuel de frais de transport. Les frais de transport seront divisés par le nombre contrat -PRUNEAU. Le producteur ne propose pas l'étalement du règlement = 1 commande=1 chèque.

## La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin avec la dernière livraison.

## Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

### L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation annuelle 2021/2022 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		

	Produit	Pruneaux	Pruneau	ıx Pruneaux	Pruneaux	Pruneaux	Pruneaux	Eau de vie	Eau de vie 8	Eau de vie de	Eau de vie de	Pâte à tartiner	
		d'Agen Très	d'Agen Tr	rès d'Agen Pet	tit d'Agen Petit	d'Agen Moyen	d'Agen Moyen	pruneau	pruneau	prunes d'ente	prunes d'ente	"Pruno'choc"	
		gros	gros			Gros	gros	d'Agen	d'Agen				
Ī	prix unitaire	4.50	5.90	4.50	5.90	5.90	10.90	18.00	34.00	18.00	34.00	6.20	
	Dates	250 g	375 g	250 g	375 g	500 g	1 kg	35 cl	75 cl	35 cl	75 cl	200 g	ĺ
	08/12/2021												
	09/02/2022												
	13/04/2022												
	Prod	uit Pr	uneau	Pruneau	Confiture Extra	Confiture Extra	Crème de	Crème de	e Pulpe de	e Pulp	e de		
		d'Age	n à l'eau (	d'Agen à l'eau	de prune	de prune	pruneaux	pruneaux	pruneau	x prun	eaux		
		d	e vie	de vie	d'ente	d'ente	d'Agen	d'Agen	d'Agen SA	NS d'Agen	SANS		
									000	-			

	1 Tarroad	1 ranoaa	Communo Extra	Communo Extra	Oronno do	Oronno do	i dipo do	i dipo do
	d'Agen à l'eau	d'Agen à l'eau	de prune	de prune	pruneaux	pruneaux	pruneaux	pruneaux
	de vie	de vie	d'ente	d'ente	d'Agen	d'Agen	d'Agen SANS	d'Agen SANS
							SUCRE	SUCRE
prix unitaire	14.00	19.00	4.30	5.60	4.30	5.60	4.30	5.60
Dates	35 cl	50 cl	200 g	330 g	200 g	330 g	200 g	310 g
08/12/2021								
09/02/2022								
13/04/2022								

MONTANT TOTAL: